

Rectificatif à la directive 2014/42/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 127 du 29 avril 2014)

Page 50, à l'article 12, «Transposition», paragraphe 1:

au lieu de: «4 octobre 2015»

lire: «4 octobre 2016»

Page 50, à l'article 13, «Rapports», premier alinéa:

au lieu de: «4 octobre 2018»

lire: «4 octobre 2019»
